

PLAN DE MESURES D'URGENCE

saison mai à décembre 2024

Lieu: **Maison du Citoyen / Salle Jean-Després**

25 rue Laurier

Gatineau (Québec) J8X4C8

Téléphone: (819) 243-8000

Table des matières

Silence et codes rouge, jaune ou vert	3
SECTION 1 : Procédures à suivre en cas d'urgence	3
Procédures en cas d'évacuation	3
Procédure en cas d'incendie	4
Procédure en cas d'alerte à la bombe (code rouge)	5
Procédures à suivre en cas de séisme ou d'explosion	7
Procédures à suivre en cas de panne d'électricité (code jaune)	7
Procédure à suivre si un enfant est perdu (code vert)	8
Procédure advenant la présence d'un individu (code bleu), d'un colis suspect (code jaune) ou d'un tireur fou (code rouge)	9
SECTION 2 : Rôles et responsabilités de l'équipe d'intervention	9
Identification de l'équipe d'intervention d'urgence et numéros.	9
SECTION 3 : Numéros importants	12
Liste des numéros de téléphone des services externes	12
SECTION 4 : Formation de l'équipe d'intervention	13
PLAN DES SORTIES DE SECOURS ET POINTS DE RASSEMBLEMENT	14

Silence et codes rouge, jaune ou vert

Lorsque vous prenez connaissance qu'il y a une situation d'urgence, vous **annoncez immédiatement à voix haute ou par texto** le code concerné. Vous mentionnez s'il s'agit d'un **CODE ROUGE** (situation nécessitant des mesures très importantes, voire une évacuation) ou d'un **CODE JAUNE** (situation nécessitant des mesures plus locales), ou d'un **CODE VERT** (enfant perdu).

Les membres de l'équipe d'intervention doivent être en mesure d'identifier la sortie d'urgence la plus près d'un lieu lorsqu'une situation d'urgence nécessitant une évacuation (code rouge) est déclarée.

SECTION 1 : Procédures à suivre en cas d'urgence

Procédures en cas d'évacuation

Au son de l'alarme ou lorsque l'ordre d'évacuer est donné, vous devez:

- Faire cesser immédiatement toutes les activités;
- Faire évacuer les occupants du bâtiment par la sortie sécuritaire la plus rapprochée;
- Demander de garder le silence afin d'entendre et de comprendre les directives;
- Être à l'écoute des directives données;
- Fermer les portes derrière vous;
- Se rendre au point de rassemblement déterminé par le chef de l'équipe d'intervention;
- Attendre l'autorisation de réintégrer l'édifice.

IMPORTANT:

Ne perdez jamais de temps à récupérer des vêtements ou des objets personnels.

Ne retournez jamais sous aucun prétexte à l'intérieur du bâtiment.

N'empruntez jamais un corridor sans vérifier au préalable si la porte est chaude ou si les lieux sont enfumés

Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, vous devez vous diriger vers un autre corridor, escalier ou issue (porte de sortie).

Si vous tentez d'éteindre un incendie mineur à l'aide d'un extincteur portatif, ne restez jamais seul. Si l'incendie semble prendre de l'ampleur, vous devez quitter les lieux immédiatement.

Procédure en cas d'incendie

Si vous découvrez un incendie qui ne vous semble pas maîtrisable (code rouge) OU si vous découvrez un incendie et que vous êtes seul, vous devez prendre les mesures suivantes.

- Quitter la zone de danger.
- Fermer les portes derrière vous.
- Actionner le poste manuel afin de faire sonner l'alarme d'incendie et crier « Au feu ».
- Aviser le Service de sécurité incendie en composant le 911. Cet appel doit être coordonné avec les responsables de la Maison du Citoyen, si présents sur les lieux. Sinon, ils doivent être informés dès que possible.
- Évacuer l'immeuble par la sortie sécuritaire la plus proche.
- Vous rendre au point de rassemblement déterminé par le chef de l'équipe d'intervention (voir Annexe 1).

S'il s'agit d'un incendie mineur (code jaune) et que vous désirez le combattre à l'aide d'un extincteur portatif, vous devez prendre les mesures suivantes.

- Demander à quelqu'un d'actionner le poste manuel afin de faire sonner l'alarme d'incendie.
- Demander à quelqu'un d'aviser le Service de sécurité incendie en composant le 911.
- Rechercher un extincteur, le prendre et vous diriger vers l'incendie. Si vous tentez d'éteindre un incendie mineur à l'aide d'un extincteur portatif, ne restez jamais seul.
- Ne jamais faire dos au feu, toujours vous positionner de façon à ce que vous soyez entre la porte de sortie et l'incendie.
- Procéder à l'extinction selon la procédure établie.
- Si l'incendie semble prendre de l'ampleur, quitter les lieux immédiatement et crier au feu.
- Fermer les portes derrière vous.
- Évacuer l'immeuble par la sortie sécuritaire la plus près.
- Vous rendre au point de rassemblement déterminé par le chef de l'équipe d'intervention.

Comment utiliser un extincteur

1. Rechercher un extincteur, le prendre et vous diriger vers l'incendie
2. D'une main, prendre l'extincteur par la poignée;
3. Regarder si la pression est bonne en s'assurant que l'aiguille du manomètre est dans la zone verte;
4. Regarder à l'intérieur de l'embout du tuyau afin de s'assurer qu'il n'est pas bloqué par un objet tel une gomme, un papier ou autre;
5. Retirer la goupille en tournant l'oeillet métallique afin de briser le sceau;
6. Prendre le tuyau d'une main;
7. Se positionner à environ trois (3) mètres des flammes;
8. Presser sur la poignée et diriger l'embout vers la base des flammes en effectuant un mouvement de balayage.

Procédure en cas d'alerte à la bombe (code rouge)

Une opération d'alerte à la bombe peut être lancée pour les motifs suivants :

- La découverte d'un colis suspect
- La réception d'un appel à la bombe

Jusqu'à preuve du contraire, chaque appel à la bombe doit être pris au sérieux et vous devez agir en conséquence afin d'assurer la protection de toutes les personnes à l'intérieur du bâtiment.

Les principales difficultés liées à ce type d'alerte sont :

- De déterminer si l'alerte est réelle ou fausse.
- De déterminer l'endroit où se feront les recherches.
- De décider s'il y a lieu de procéder à une évacuation totale ou partielle.

La personne qui découvre un colis suspect doit :

- Ne jamais toucher au colis.
- Aviser le chef de l'équipe d'intervention de la situation.
- Demander aux personnes environnantes de s'en éloigner.

La personne qui reçoit un appel à la bombe doit :

1. Adopter l'attitude suivante :
 - a) Demeurer à l'écoute.
 - b) Rester calme et courtoise.
 - c) Ne pas interrompre son interlocuteur.
 - d) Obtenir le plus de renseignements possible.
2. Poser les questions suivantes :
 - a) À quelle heure la bombe doit-elle exploser?
 - b) Où est placée la bombe?

- c) Pourquoi avoir placé cette bombe?
- d) À quoi ressemble la bombe?
- e) De quel endroit appelez-vous?
- f) Quel est votre nom?

3. Communiquer avec le chef de l'équipe d'intervention et donner un maximum de renseignements.

4. Prendre en note les renseignements suivants :

- a) Date, heure, durée de l'appel
- b) Les termes exacts de l'avertissement
- c) Identification de l'interlocuteur
- d) Sexe, âge, approximatif
- e) Accent (anglais, français, etc.)
- f) Voix (forte, faible, etc.)
- g) Débit (rapide, lent, etc.)
- h) Prononciation (bonne, nasillarde, etc.)
- i) Manières (calmes, nerveuses, etc.)
- j) Bruits de fond
- k) La voix est-elle familière?
- l) L'appelant semble-t-il connaître les lieux ?

Aussitôt avisé d'une alerte à la bombe, le chef de l'équipe d'intervention, en collaboration avec les responsables de la Maison du Citoyen, si présents sur les lieux, doit :

1. Aviser les policiers en composant le 911.
2. Établir un poste de commandement à un endroit qu'il juge sécuritaire (de préférence à l'entrée principale).
3. Évacuer les lieux à la suite des directives des policiers seulement.
4. S'assurer, en coordination avec les responsables de la Maison du Citoyen, si présents, que l'accès au site est limité aux secouristes.
5. Se rendre disponible aux policiers et coordonner les activités en collaboration avec les policiers.
6. Prendre toute décision qu'il juge appropriée.

Procédures à suivre en cas de séisme ou d'explosion

Pendant le tremblement de terre (code rouge ou code jaune)

Peu importe où vous vous trouvez au moment du tremblement de terre, vous devez prendre les mesures suivantes :

1. Demeurer en place.
2. Vous réfugier sous un pupitre, une table, dans l'embrasure d'une porte ou sous tout autre meuble solide, ou encore si vous êtes dans un corridor ou dans une grande salle loin d'une porte, en position accroupie le long d'un mur intérieur.
3. Vous éloigner des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs (tout objet de verre peut éclater sous une torsion) ou des meubles en hauteur.
4. Protéger votre tête et votre visage,

5. Et, attendre que le séisme soit terminé!

Après le tremblement de terre

Un séisme important est habituellement suivi de secousses plus ou moins fortes, que l'on nomme « répliques » et qui se produisent dans les minutes et heures qui suivent. Donc, après avoir réalisé la fin du tremblement de terre, vous devez :

1. Quitter votre abri en évitant de toucher aux fils électriques, aux tuiles qui seraient tombées, à la structure déficiente ou à tout autre élément qui serait encore relié au plafond, et ce, tout en surveillant les risques d'effondrement,
2. Sortir à l'extérieur par l'issue sécuritaire située la plus près. Sur votre chemin, si vous rencontrez une personne blessée, mais qui peut se déplacer, vous pouvez alors l'appuyer dans sa démarche d'évacuation, si par contre, elle ne peut se mouvoir, ne faites que la rassurer en lui mentionnant que vous allez chercher du secours, puis poursuivez votre évacuation.

Procédures à suivre en cas de panne d'électricité (code jaune)

S'il y a une panne d'électricité, vous pouvez prendre la décision d'évacuer les lieux calmement ou demeurer en place en attendant qu'une décision soit prise par le chef de l'équipe d'intervention. Le chef de l'équipe d'intervention a la responsabilité de s'informer de l'importance et de la durée de la panne.

En cas de panne prolongée, c'est aussi la responsabilité du chef de l'équipe d'intervention, en étroite collaboration avec les responsables de la Maison du Citoyen, si présents, de faire évacuer le bâtiment (voir procédure d'évacuation)

Pendant toute la durée de la panne, l'équipe d'intervenants doit :

1. Voir au maintien de l'ordre des occupants.
2. Offrir une assistance aux occupants.
3. Aider les personnes qui se trouvent dans les pièces non éclairées à quitter les lieux.

Procédure à suivre si un enfant est perdu (code vert)

Si un enfant ou un parent est signalé perdu, la personne recevant l'information doit avertir tous les responsables, employés et bénévoles sur les lieux afin de voir s'ils ne trouveraient pas l'enfant décrit par le parent, l'enseignant ou l'accompagnateur.

Il est important de donner les informations suivantes sur la personne perdue:

- La grandeur
- La couleur des cheveux
- L'habillement
- L'âge
- Le nom de l'enfant (ceci rassurera l'enfant)

Les bénévoles en attente et tous ceux qui sont sur le terrain sont immédiatement mobilisés afin de se mettre à la recherche de l'enfant perdu. Le centre d'intervention sera situé dans le foyer, dans la section près de l'entrée. Le chef d'intervention guidera les opérations. Toutes les sorties possibles de la Maison du Citoyen doivent aussi être surveillées.

Au bout de 30 minutes, un appel général sera fait à toutes les personnes présentes, même le public. Dès qu'une personne croit avoir trouvé l'enfant perdu, elle doit amener l'enfant dans le foyer, dans la section près de l'entrée et toutes les personnes responsables devront être avisées de la fin du code vert.

Le chef de l'équipe d'intervention peut communiquer avec la directrice générale de la Maison des arts littéraires, Mélanie Rivet, pour lui communiquer toute situation, et ce, en tout temps au 819 918-1795.

Procédure advenant la présence d'un individu (code bleu), d'un colis suspect (code jaune) ou d'un tireur fou (code rouge)

Une telle situation requiert un appel immédiat au **911 et aviser la sécurité sur les lieux.**

1. Colis suspect = évacuation, selon indications de la police
2. Tireur fou = confinement ou évacuation, selon la situation
3. individu suspect
 - I. Aviser le chef d'équipe d'intervention
 - II. Garder le suspect en vue et en observation
 - III. Si nécessaire, le chef d'équipe d'intervention approchera le suspect en équipe de deux.

SECTION 2 : Rôles et responsabilités de l'équipe d'intervention

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION D'URGENCE ET NUMÉROS.

Équipe d'intervention d'urgence : à déterminer à chaque événement (voir résumé du PMU)

Définition

Le chef de l'équipe d'intervention du plan de mesures d'urgence (PMU) est la personne responsable d'appliquer les mesures d'urgence lorsqu'une situation se présente. En cas d'absence de ce dernier, une seconde doit assurer la responsabilité.

Nom et prénom de la cheffe de l'équipe d'intervention : **Mélanie Rivet - 819 918-1795**

Nom et prénom des remplaçant.e.s : **Myriam Roy - 438 366-3841**
Sandratana Rasolonjatovo - 438 366-3194
Lisane Rheault-Leblanc - 438 366-3201

Rôle

Avant la situation d'urgence, le chef de l'équipe d'intervention doit :

1. Informer l'équipe d'intervention d'urgence du rôle et des responsabilités de tout un chacun.

2. Connaître les différentes procédures selon la catégorie d'urgence.
3. S'assurer que les procédures d'évacuation lors de situations d'urgence sont connues par l'équipe d'intervention d'urgence.
4. Connaître les coordonnées du bâtiment (nom du bâtiment et adresse).
5. Connaître le fonctionnement d'un extincteur.

Lorsque le signal d'alarme se fait entendre ou après avoir informé d'une situation d'urgence, le chef d'équipe d'intervention doit :

1. Procéder à son évaluation de la nature de l'intervention requise.
2. Au besoin, tirer la station manuelle la plus près.
3. S'assurer que tous les intervenants (les surveillants) sont informés de l'événement, occupent leur poste en tant que membre de l'équipe d'intervention et transmettent les directives nécessaires aux occupants selon la situation.
4. Composer le 911, en spécifiant les besoins (ex. : pompiers, policiers, ambulanciers), en coordination avec les responsables de la Maison du Citoyen, si présent.
5. Se positionner à l'entrée principale du bâtiment, garder une communication avec les surveillants et attendre les services d'urgence. Le chef de l'équipe d'intervention doit coordonner les opérations jusqu'à ce que les services d'urgence arrivent.
6. Accueillir les services d'urgence et collaborer avec eux.
7. Veiller à ce que tous les occupants puissent réintégrer les lieux dès que les services d'urgence le permettent.

Équipe de surveillance

Définition

Le surveillant est une personne désignée par la direction et reconnue par le chef de l'équipe d'intervention. Il doit y avoir entre 1 et 2 surveillants sur chacun des étages occupés.

Rôle

Le rôle du surveillant est de mettre en application le plan des mesures d'urgence sur son étage, de signaler l'ordre d'évacuer aux occupants et de les faire évacuer.

Responsabilités

Avant la situation d'urgence, le surveillant doit:

1. Déterminer les différentes possibilités d'évacuation des personnes sur son étage.
2. Connaître l'emplacement du matériel de protection incendie sur son étage (extincteurs et postes manuels).
3. Connaître le fonctionnement d'un extincteur.
4. Connaître l'emplacement du point de rassemblement déterminé par le chef de l'équipe d'intervention.

Lorsqu'un signal d'alarme se fait entendre ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné, le surveillant doit :

1. Vérifier la gravité de la situation, soit en se rendant sur les lieux ou en confirmant la nature de l'appel par l'auteur. Aviser le chef de l'équipe d'intervention de la situation d'urgence lorsque l'intervention se déroule sur son étage.
2. Coordonner les opérations en matière de secourisme, d'évacuation, de maîtrise des incendies ou de toute autre intervention d'urgence sur son étage.
3. S'assurer de désigner des accompagnateurs pour les personnes à mobilité réduite.
4. Collaborer avec tout autre surveillant qui a déclaré être en situation d'urgence.
5. Informer les occupants qu'il est préférable de ne pas perdre de temps pour récupérer des objets personnels ou encore du matériel.
6. Faire évacuer les occupants.
7. Voir à ce que personne n'utilise les ascenseurs.
8. Vérifier l'intégrité des issues (cages d'escaliers) et, si nécessaire, rediriger les personnes vers une autre issue si les conditions se détériorent.
9. S'assurer de l'évacuation complète de l'étage en effectuant une dernière vérification des lieux, être le dernier à quitter l'étage et refermer les portes derrière soi.
10. Quitter les lieux une fois son étage évacué et se rendre au point de rassemblement pour aviser le directeur adjoint que son étage est évacué et lui signaler toute anomalie rencontrée.
11. Se rendre au point de rassemblement déterminé par le chef de l'équipe d'intervention.

SECTION 3 : Numéros importants

Liste des numéros de téléphone des services externes

Sécurité publique	911
Service de sécurité incendie	911 ou 819 243-2345 poste 7524
Service de police	911 ou 819 246-0222
Ambulanciers	911
Info Santé	811
Hydro-Québec (urgence 24h)	1 800 790-2424
Services municipaux non urgents	311
Ville de Gatineau	819 243-2345

Liste des numéros de téléphone des organisateurs

Nom et prénom des organisateurs	Fonction	Téléphone	
		bureau	cellulaire
Rivet, Mélanie	Directrice générale SLO	819 775-4873	819 918-1795
Kalambay, Kalula	Président du conseil d'administration	X	819 968-5140
Roy, Myriam	Directrice adjointe, opérations	819 775-4873	438 366-3841
Rheault-Leblanc, Lisanne	Chargée de la direction programmation MAL	819 775-4873	438 366-3201
N'Dakena, Hida	Agent communications et marketing	819 775-4873	438 366-3961

Maison des arts littéraires

Rasolonjatovo, Sandratana	Chargée de projet - logistique et communications	819 775-4873	438 366-3194
Dijkstra, Marie-Fleur	Chargée de projet et assistante	819 775-4873	438 366-3059


SECTION 4 : Formation de l'équipe d'intervention

Responsable : Chef de l'équipe d'intervention et direction générale

Responsabilités

1. Remettre une copie du plan de mesures d'urgence aux autres surveillants de l'équipe d'intervention ainsi qu'à l'équipe d'accueil de la MAL.
2. Donner des explications sur les tâches précises à effectuer.
3. Sensibiliser les intervenants au fonctionnement des extincteurs en se familiarisant avec la plaque signalétique, sa grosseur, son poids et ses caractéristiques.

PLAN DES SORTIES DE SECOURS ET POINTS DE RASSEMBLEMENT

POINT DE RASSEMBLEMENT : 

⇒ TRAVERSEZ AU FEU, COIN VICTORIA ET LAURIER

SORTIES DE SECOURS : 

ACCÈS ADAPTÉ (RAMPE): 